

Armées - entreprises : vers un partenariat gagnant-gagnant !

Publié le 15 septembre 2022

Les représentants des Medef régionaux et territoriaux et les comités locaux de liaison Défense – Medef font souvent état des difficultés que les adhérents du Mouvement des Entreprises de France rencontrent dans la concrétisation des liens qu'ils entendent nouer avec les armées.

Comment aller plus loin dans la relation #entreprise – #armées, et faire émerger des partenariats gagnant-gagnant, comment favoriser et encourager l'établissement de liens entre les entreprises et les unités militaires à l'échelon local ou régional pour contribuer ainsi au développement de la cohésion nationale ?

Ces besoins, clairement et très justement exprimés, ont amené le Comité Liaison Défense et l'État-Major des Armées à travailler sur un projet de manifeste, dorénavant abouti, que nous mettons à la disposition de tous les adhérents. Ce manifeste dit « *ProMilès* » (pour les militaires) s'inscrit dans le cadre de la volonté commune des armées et des entreprises de développer des actions d'acculturation réciproques en multipliant les échanges et les occasions de connaissance mutuelle. Il entend distinguer les entreprises qui manifestent leur soutien plein et entier aux hommes et aux femmes de nos armées et qui développent les relations avec les unités militaires dans leur environnement géographique proche. Il a une durée de validité de cinq ans, renouvelable, et il se matérialise par un engagement et un logo que l'entreprise peut afficher.

En signant le manifeste, l'entreprise reconnaît l'importance de l'engagement des hommes et des femmes des armées qui assument une responsabilité essentielle vis-à-vis du pays, elle s'engage à apporter son soutien aux hommes et aux femmes des armées, personnels d'active et de réserve, blessés des armées, anciens militaires, ainsi que leurs conjoints et elle fait part de son souhait de mieux connaître les armées et de favoriser les échanges avec les unités militaires de son environnement et des actions d'acculturation réciproques.

En retour, le rôle des armées est de prendre acte et d'encourager la démarche volontaire de soutien des entreprises en facilitant, par des démarches simples, la réalisation d'activités communes, coordonnées par les délégués militaires départementaux (DMD) et soutenues par les officiers généraux des zones de défense et de sécurité (OGZDS).

N'hésitez pas à manifester votre intérêt pour ce dispositif très prometteur en contactant directement le Comité Liaison Défense à cette adresse : sg-cld@medef.fr pour obtenir le modèle du manifeste et tout conseil utile pour sa mise en œuvre !